

LES DRUIDES DANS L' HEXAGONE



Le Druidisme y est entré ouvertement et officiellement avec l'intronisation, en 1899, des personnes qui fondèrent le Collège des Druides, Bardes et Ovates Bretons par la Gorsedd du Pays de Galles, ainsi que nous venons de l'exposer.

Le Druidisme est maintenant reconnu officiellement (2010) comme religion au Royaume-Uni.

« Il y a une foi suffisante dans un être ou une entité suprême pour constituer une religion », a estimé la commission britannique (Commission des organisations caritatives) chargée d'examiner la requête à l'issue d'un processus de près de cinq ans.

Les deux Gorsedd, la galloise et la bretonne, réunies à Pontivy, reçurent en juillet 1939, Heugel, Philéas Lebesgue et Savoret. Ils leur conférèrent l'investiture. Ceux-ci fondèrent le Collège Bardique des Gaules.



En 1939 la guerre éclata. Ainsi que le veut la coutume ancestrale, les Gorsedd Galloise et Bretonne, ainsi que le Collège Bardique des Gaules se mirent en sommeil.

En 1942, un mouvement Druidique se dressa contre le gouvernement de Vichy, auquel il opposait le séparatisme breton, et contre le Collège Bardique des Gaules qu'il accusait de ne pas suivre la vraie tradition celtique. Il semble que ce mouvement se soit dissout.

La guerre terminée, les Collèges du Pays de Galles et de Bretagne ont repris leur activité. Mais le Collège Bardique des Gaules a estimé ne pas devoir le faire. Il est encore en sommeil.

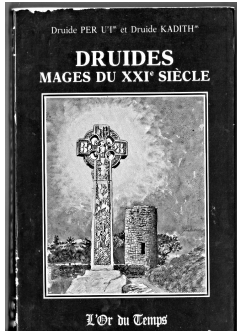
Philéas Lebesgue avait été intronisé Grand Druides du Collège Bardique des Gaules. Il tomba malade et mourut en 1958.

C'est pendant la maladie de Philéas Lebesgue que nous voyons apparaître Paul Bouchet. Il fréquenta le malade, obtenant de lui des renseignements pour un livre qu'il écrivait.

En 1966, le Collège Bardique des Gaules restant en sommeil, Bouchet déposa les statuts du Collège des Druides, Bardes, Eubages et Ovates des Gaules. Ces statuts furent publiés au Journal officiel du 23 mars 1966 sous le N° 710.



Bouchet prétendait être Grand Druides et avoir été intronisé par Philéas Lebesgue. Il invoquait des lettres que lui avait écrites Philéas Lebesgue commençant par ces mots : « Mon cher Grand Druides... ». Cela ne veut rien dire. Le Druides Per U'I, page 182 de son livre, Druides, Mages du XXI^e siècle, Éditions l'Or du temps, 1985, a précisé qu'il possède une lettre du Nemeton commençant par ces mêmes mots. Et il a précisé que ce n'est pas pour cela qu'il pouvait se considérer comme étant Grand Druides.



Per U'i a enquêté pour éclairer sa religion sur le cas Bouchet. Il a reçu, entre autres, une lettre d' Heugel, en date du 29 avril 1971 (publiée page 183 de ce même ouvrage), lui disant :

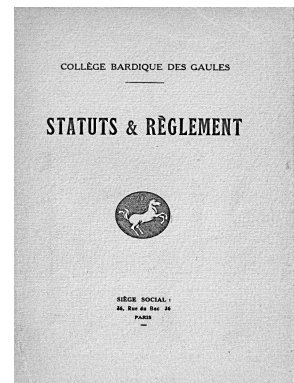
« La lecture de nos statuts vous dira comment se font les élections au Comité Directeur et dans les différents cercles du Collège Bardique des Gaules. Vous verrez que Philéas Lebesgue n'était nullement habilité à se choisir un successeur. Notez, en passant, que Bouchet n'appartenait à aucun titre à notre collège. Monsieur Savoret et moi, nous sommes allés voir Lebesgue à sa maison de Neuville Vault, quelque temps avant sa mort. Sa mémoire bien affaiblie et, même, c'est à peine s'il nous reconnut. Jamais, au grand jamais, il n'a été question entre nous de Monsieur Bouchet. Notre cher grand Druides lui a-t-il conféré, comme il le prétend, une « initiation » ? (rien de semblable n'a jamais existé chez nous). il n'en existe aucune trace. Quelques années auparavant, Lebesgue avait fait la même promesse à un de nos membres, le regretté Louis Beranger, il pourrait y avoir aujourd'hui des douzaines de Grands Druides des gaules, tout aussi fantomatiques que M. Bouchet. Je le répète, pas de trace d'une quelconque investiture de ce monsieur, qui n'appartient et n'a jamais appartenu à aucun des cercles de notre collège. D'ailleurs, ce qui devrait mettre un point final à toute cette affaire absurde et aux ridicules prétentions de cet homme dont on peut suspecter la bonne foi, ce sont tout simplement nos statuts parfaitement clairs. Druides Président, en tant que fondateur avec Lebesgue et Savoret, j'ai été élu régulièrement Grand Druides à la mort de Lebesgue ... ».

Cette lettre est claire. L'investiture dont parle Bouchet n'existe pas au Collège Bardique des Gaules. De plus, aucune trace n'en a été trouvée. Mais voyons les statuts auxquels cette lettre nous renvoie. Ils sont insérés au Journal Officiel du 29 mars .

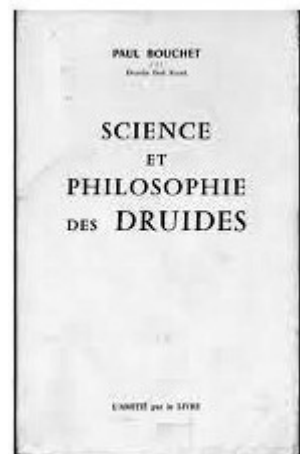
L'article 18 du règlement qui complète ces statuts stipule : « Le grand druide est élu à vie, ainsi que les autres membres du Comité Directeur ». Le seul fait de commencer une lettre en écrivant « Mon cher Grand Druides » est donc inopérant. Une investiture privée dans la chambre d'un malade ne saurait remplacer cette élection.

L'article 14 de ce même règlement prévoit que : « Tout candidat Barde, Ovate ou Druides, doit, lors de son investiture, prêter serment sur l'épée de Vercingétorix, de servir de son mieux la cause celtique et la patrie française. Le candidat Ovate doit, de plus, présenter une thèse sur l'un des sujets figurant au programme du Collège. La nomination des Druides, Bardes ou Ovates figure au bulletin ».

Philéas Lebesgue n'avait donc pas qualité pour agir seul. S'il l'avait fait, l'intronisation de Bouchet aurait été nulle. De plus, elle ne figure pas au Bulletin.



Dans la notice biographique en tête de son livre (Sciences et Philosophie des Druides, L'Amitié par le livre, Blainville-sur-Mer (Manche) , imprimerie Labellery et Cie, Clamecy, Nièvre, 1^o trimestre 1968, Paul Bouchet écrit : « Jugeant d'après ses citations (Légion d'Honneur) et ses travaux, qu'il avait accompli le « sacrifice suprême », l'Archidruide l'intronisa Druides en 1943 ».



et plus loin : « Il dirige maintenant, comme successeur du Maître disparu, le Collège Druidique des Gaules dont cet ouvrage résume tout l'enseignement plus « de quatre fois millénaire », se posant ainsi comme continuateur de Philéas Lebesgue.

Nous ne nous trompons pas. L'Archidruide qui l'intronisa en 1943 et le maître dont Bouchet se dit le successeur, sont l'un et l'autre Philéas Lebesgue, ainsi qu'il l'a écrit lui-même dans la revue Atlantis n° 250, janvier-février 1969, numéro spécial sur Philéas Lebesgue : « **Mais, jugeant, par mes citations, que j'avais accompli le sacrifice suprême, le Maître me conféra Druidique** ».

La Neuville Vault 29 Octobre 1978

Monsieur

En réponse à votre lettre, je vous confirme que pour ce qui est de l'intronisation au Druidicat de Monsieur Paul Bouchet qui, selon lui, aurait eu lieu en 1943, je suis persuadée que c'est une erreur.

Mon Père, alors malade, n'a pas quitté La Neuville Vault en 1943, et aucune manifestation ni cérémonie n'ont eu lieu à La Neuville Vault, c'est une chose que je puis affirmer.

Je vous autorise à reproduire cela dans vos écrits.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

R. Lefebure Lebesgue

Or, en 1943, époque où Bouchet situe son investiture, le Collège Bardique des Gaules était en sommeil du fait de la guerre.

Il ne devait donc pas y avoir d'intronisation, et la fille du Maître défunt, qui soigna son père avec beaucoup de dévouement, a écrit à Per U'I, coauteur de Druides, Mages du XXI^e siècle, la lettre suivante qui a été publiée dans ce même ouvrage, page 187 :

« **La Neuville Vault, 29 octobre 1978, Monsieur,**

En réponse à votre lettre, je vous confirme que, pour ce qui est de l'intronisation au Druidicat de Monsieur Paul Bouchet qui, selon lui, aurait eu lieu en 1943, je suis persuadée que c'est une erreur.

Mon père, alors malade, n'a pas quitté la Neuville Vault en 1943 et aucune manifestation ni cérémonie n'ont eu lieu à la Neuville Vault. C'est une chose que je puis affirmer.

Je vous autorise à reproduire cela dans vos écrits.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

R. Lefebure Lebesgue »

Il s'ensuit, et nous en sommes très peinés, que la qualité de Druide de Monsieur Paul Bouchet est pour le moins contestée.

Nous laissons à chacun le soin de l'apprécier.

Pour rester objectif, nous donnons l'opinion de Michel Raoult, Les Sociétés Initiatiques Celtiques contemporaines, Éditions du Rocher, 1983, p. 119 :

« Cette querelle d'investiture allait bien malencontreusement jeter le doute et le trouble parmi les néo-druides gaulois. Si ces mêmes néo-druides gaulois avaient eu connaissance des « Iolo manuscripts », ils n'auraient pas eu tant de soucis. On a tort de vouloir assimiler la filiation initiatique druidique à la filiation apostolique des églises catholiques et orthodoxes. On sait que, dans les églises apostoliques, il est indispensable pour l'Évêque de pouvoir remonter, sans aucune discontinuité, d'évêque à évêque jusqu'à l'un des premiers apôtres. Or, d'après la tradition galloise rapportée par Iolo Morganwg, en cas de risque de disparition du druidisme, il suffit que celui qui se lève pour ranimer la flamme fasse déclaration publique de son intention qui prendra effet après un délai de un an et un jour, en vertu de ce privilège de nécessité. Même donc, si Paul Pouchet n'était pas officiellement le successeur, il n'en était pas moins Le Grand Druide du collège Druidique des Gaules qu'il avait fondé en 1942 ».



Il n'apparaît pas que ce soit le cas de Paul Bouchet, qui a toujours soutenu avoir été investi par Philéas Lebesgue. Il n'y a aucune trace d'un appel pour avoir effet après un an et un jour. Il n'en a jamais parlé, bien que des contestations réitérées lui en aient donné des occasions. Son collègue fut déclaré en 1966, la clandestinité imposée par la guerre n'existait plus depuis vingt ans.

D'autre part, en ce qui concerne la proclamation, nous lisons, pages 48 et 49 du même ouvrage de Michel Raoult, les lignes suivantes :

« La proclamation fut lue par voix de heraut au sommet d'une colline, un an et un jour à l'avance ... soit le 22 septembre 1716, jour de l'équinoxe d'automne ; l'un des membres du groupe druidique dont John Toland faisait partie, fut chargé de proclamer symboliquement, au sommet de la colline de Primerose Hill et « à la face du soleil, œil de lumière » la convocation des tous les Druides pouvant encore exister de part le monde. Pour l'assemblée qui aurait lieu le 22 septembre 1717 à Londres à la Taverne du Pommier, Charles street, Covent Garden. Dans le même temps, des convocations furent adressées par messagers aux divers « Bosquets » que l'on savait encore exister ».

Paul Bouchet n'a jamais dit l'avoir fait. Il a toujours invoqué les lettres de Philéas Lebesgue dont on a parlé. Il est à remarquer que la proclamation de 1716 émane du groupe druidique dont John Toland faisait parti. Ce n'est pas l'appel de n'importe qui à n'importe qui. Un groupe druidique appelle d'autres Druides. Ils ont dû se reconnaître.

A noter que, pour un Druides, la proclamation montrait « patte blanche » :

- la date choisie était un équinoxe,
- la taverne du Pommier mentionnait un arbre traditionnel.

Elle pouvait attirer des Druides.

Cela semble respecter l'idéologie druidique. Mais s'agit-il d'une procédure traditionnelle de catastrophe qu'on comprendrait mal à l'époque où le Druidisme florissait. Il semble plutôt s'agir d'une sacralisation rituelle de ce réveil.

